

1 De l'idée au projet

2 Dossier prévisionnel

3 Financements

4 Statuts

5 Formalités

6 Et après ?

ÉTAPE 1 *De l'idée au projet*

Tout projet de création d'entreprise commence par une idée. Nous sommes à votre écoute sur votre projet : analyse de votre projet dans son environnement, de votre étude de marché qui doit vous permettre de connaître et comprendre votre marché notamment en répondant à des questions précises telles que :

- > A qui vendre ?
- > Comment vendre ?
- > Quels sont vos concurrents ?
- > Quelle relation avec votre expérience professionnelle ?
- > En avez-vous parlé à votre entourage ?

Le + FICAMEX

- > Un interlocuteur qui a connaissance du bassin économique.
- > Personne dédiée à l'accompagnement de la création.
- > Nous vous apportons un appui critique et constructif sur l'ensemble de votre projet.

ÉTAPE 2 *Dossier prévisionnel*

L'établissement d'un dossier prévisionnel est une étape importante dans votre démarche car il va vous permettre de mesurer la faisabilité économique de votre projet. Ainsi, nous vous assistons dans l'établissement du dossier prévisionnel appelé également « Business Plan » : Compte de résultat prévisionnel, charges prévisionnelles, plan de financement triennal, plan de trésorerie...

Le + FICAMEX

- > Un comparatif avec les statistiques de votre secteur.

ÉTAPE 3 *La recherche de financements et des partenaires*

La pérennité de votre future entreprise repose sur un financement personnalisé. C'est pourquoi, nous identifions les différentes ressources financières adaptées à vos besoins.

Le + FICAMEX

- > Une relation de confiance avec les partenaires bancaires du secteur.
- > Analyse des aides publiques possibles.

ÉTAPE 4 *Choix du statut juridique, fiscal et social*

Cette étape consiste à donner à votre projet de création d'entreprise un cadre juridique qui lui permettra de voir le jour en toute légalité. Nous optimisons votre situation en vous guidant dans le choix de votre statut juridique, fiscal et social.

Le + FICAMEX

> Des femmes et des hommes spécialisés dans chaque domaine.

ÉTAPE 5 *Les formalités de création, dernière étape avant de démarrer*

Nous nous chargeons également de l'ensemble des formalités liées à la création.

Vous gagnez ainsi un temps précieux que vous pouvez consacrer à d'autres aspects plus importants de la création, et vous êtes assuré de la fiabilité des démarches accomplies.

Le + FICAMEX

> Une équipe de juristes dédiée à la création.

ÉTAPE 6 *Et après ?*

Vous allez effectuer vos premiers pas d'entrepreneur : nous vous assistons dans la mise en place d'une organisation administrative et comptable adaptée à votre besoin, la mise en place d'outils de gestion, l'établissement des états financiers et déclarations fiscales en respectant la législation ... autant d'éléments qui vous permettront une gestion efficace de votre entreprise et assurer ainsi sa pérennité.

Le + FICAMEX

> Guide d'organisation administratif.



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
DE VOTRE ENTREPRISE

Bain de Bretagne : 82 av. du G^{ral} Patton 35470 Bain de Bretagne - Tél : 02 99 43 74 66 - Fax : 02 99 43 95 28 - contact@ficamex.fr - www.ficamex.fr

Janzé : 13 rue Aristide Briand 35150 Janzé - Tél : 02 99 47 60 38 - Fax : 02 99 47 60 43 - contact@ficamex.fr - www.ficamex.fr